



Rapport du Conseil Communal Séance du 20 octobre 2026

Présents: M. Jean Luc Nosbusch, bourgmestre ;
M. Bruno Domingues Grilo, Mme Lynn Mossong, échevins ;
M. Emile Wies, Mme Andreza Sanguessuga Nene, M. Thomas Fellerich,
Mme Anne Kohl-Kortum, Mme Cindy Dichter, Mme Monique Kuijpers, conseillers ;
M. Christophe Bastos, secrétaire communal ;

Absences excusées : M. Camille Hoffmann, Mme Annemie Loor, conseillers ;

Ordre du jour

En séance publique:

Administration générale

1. Fixation du taux de l'impôt commercial pour l'exercice 2027
2. Fixation du taux de l'impôt foncier pour l'exercice 2027
3. Approbation de la convention annuelle relative à la participation financière de la Commune aux prestations d'intérêt communal assurées par le Syndicat d'Initiative et du Tourisme Beaufort A.s.b.l.
4. Approbation d'une convention avec le Syndicat d'Initiative et du Tourisme Beaufort A.s.b.l. relative au remboursement des frais engagés pour les interventions et prestations nécessaires à la mise en service et au fonctionnement de la patinoire durant la saison hivernale 2025/2026

Les points 1 et 2 sont adoptés à l'unanimité. Les points 3 et 4 sont adoptés par 8 voix pour et 1 voix contre.

Début de la séance à 11:00 heures

En séance publique

1. Taux de l'impôt commercial pour 2027

À l'unanimité, le conseil communal fixe à 270 % le taux multiplicateur de l'impôt commercial applicable pour l'année d'imposition 2027. Le taux actuellement en vigueur est ainsi maintenu.

2. Taux de l'impôt foncier pour 2027

À l'unanimité, le conseil communal fixe à 360 % le taux de l'impôt foncier A et à 360 % celui de l'impôt foncier B pour l'année d'imposition 2027. Les taux actuellement en vigueur sont ainsi maintenus.

3. Convention annuelle avec le Syndicat d'Initiative et du Tourisme

Par 8 voix pour et 1 voix contre, le conseil communal approuve la convention annuelle avec le Syndicat d'Initiative et du Tourisme Beaufort A.s.b.l. ainsi qu'une participation financière forfaitaire de 70.000,00 € pour l'exercice 2026. La convention couvre les missions ordinaires et récurrentes liées notamment à la patinoire, à la piscine, aux abords des infrastructures touristiques, aux activités du Beaufort Knights et à l'animation touristique locale. Le Syndicat remettra à la commune, au plus tard le 31 mars de l'année suivante, un rapport d'activités, un relevé des dépenses et le compte d'exploitation de la patinoire. Les investissements, réparations majeures et autres dépenses extraordinaires restent exclus et doivent faire l'objet d'une décision distincte.

4. Remboursement des frais de la patinoire pour la saison 2025/2026

Par 8 voix pour et 1 voix contre, le conseil communal approuve la convention relative au remboursement des frais avancés par le Syndicat d'Initiative et du Tourisme Beaufort A.s.b.l. pour les interventions de l'entreprise Gangolf S.à r.l. nécessaires au fonctionnement de la patinoire durant la saison 2025/2026. Le subside extraordinaire s'élève à 157.222,86 € TTC, correspondant à six factures acquittées, et est imputé à l'article 4/824/240000/26010. Le versement reste soumis aux conditions de justification, de contrôle et, le cas échéant, de restitution prévues par la convention.

Fin de la séance à 12:00 heures